



Saint-Honoré- de-Témiscouata

Au sommet!

AVIS PUBLIC

Est, par la présente donnée par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité que lors de sa séance extraordinaire, qui se tiendra dans la salle municipale le jeudi 17 novembre 2022, à 19 h 00, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure en date du 11 octobre 2022 concernant la marge de recul avant et du type de matériaux utilisé pour le revêtement extérieur d'un bâtiment principal (entrepôt) au 287, 13^e Rang, lot numéro 3 226 354.

Nature et effet de la dérogation mineure demandée :

- Le propriétaire souhaite pouvoir construire un entrepôt de 19.81m X 9.14m (65 pieds X 30 pieds), soit 181.16 m² (1950 pieds carrés) pour entreposer la biomasse

Le règlement de zonage autorise **10m** de marge de recul avant. Or une partie de la propriété est situé sur du roc donc impossible de respecter la marge de **10m** avant, pour ce faire le propriétaire demande une marge avant de **5m**. Le propriétaire veut construire un entrepôt en toile (dôme, voir plan en annexe)

- Pour les murs extérieurs des bâtiments, le règlement de zonage proscrit le polythène, la membrane pare-air, la pellicule de plastique et autres matériaux similaires (sauf pour une serre)

Lors de sa séance tenue le 26 octobre 2022, le comité consultatif d'urbanisme, recommande au conseil municipal d'accorder cette dérogation mineure sous la condition suivante :

- que le propriétaire assume entièrement les risques associés à son bâtiment en raison de son emplacement près de la route et que la Municipalité n'est aucunement responsable de bris ou de dommages que pourraient occasionnés les services de voirie lors du déneigement de la route ;

Les documents relatifs à la présente demande peuvent être consultés au bureau municipal dans les heures d'ouverture.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil lors de la discussion de la demande ou bien faire parvenir par écrit ses observations avant la tenue de la rencontre soit par courriel au admin@sainthonoredetemiscouata.ca ou au 99, rue Principale, Saint-Honoré-de-Témiscouata (Qc) G0L 3K0.

Donné à Saint-Honoré-de-Témiscouata, le 27 octobre 2022

Michael Marmen, directeur général